

Info marché

Le marché de Sevran, 2e plus gros marché du département, attire beaucoup de clients, y compris venant d'autres villes.

Notre marché est confié traditionnellement à une société privée dans le cadre d'une délégation de service public, ouverte à la concurrence.

Depuis 20 ans, différentes sociétés ont déjà œuvré sur le marché.

Le conseil municipal du 14 décembre 2023 s'était prononcé en faveur du choix d'un nouveau délégataire, selon les dispositions fixées par les lois et les règlements en vigueur. Néanmoins, le candidat malheureux, n'ayant pas été retenu, avait formé un recours contentieux pour exiger l'annulation de cette décision.

Le juge administratif a rendu une décision défavorable à la ville, sans pour autant contester la légalité de la procédure mise en œuvre par la ville.

Je n'ai pas à commenter cette décision. Nous avons toutefois décidé de nous pourvoir en cassation.

Ainsi, le lundi 19 février prochain, notre marché n'aura plus, jusqu'à nouvel ordre, de délégataire en la personne d'une société privée, quelle qu'elle soit.

Notre responsabilité et notre devoir est désormais d'assurer efficacement et sereinement la continuité du service public du marché forain, à raison de 3 jours par semaine, aux horaires que vous connaissez déjà et qui doivent être respectés.

À télécharger

[blanchet_lettre_marche_2024web.pdf](#) (.pdf - 461.23 Ko)

Publié le 09 février 2024